

# Cyberviolences

## Source

Extrait de  
Wikipédia  
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Cyberharcèlement>

La notion de cyberharcèlement fait l'objet de plusieurs définitions dans la littérature spécialisée, par exemple le préjudice délibéré et répété, infligé par le moyen d'un texte électronique ou l'utilisation répétée et intentionnelle de différentes formes de technologie comme les téléphones portables, le courriel, la messagerie instantanée ou les sites web, par des individus ou des groupes, pour faire du mal à autrui. Différents traits caractéristiques sont soulignés selon les sources, sans que la prévalence de l'un d'entre eux fasse consensus :

## flaming :

brefs messages d'insultes, très violents, écrits avec un vocabulaire vulgaire

## outing :

ensemble des moyens utilisés pour divulguer publiquement des informations intimes ou confidentielles

- Le recours au *flaming*, à la cybertraque, au dénigrement, à l'usage de faux-nez, à l'exclusion, à l'*outing* ou à l'imposture.
- L'insulte, l'exclusion sociale ou la diffusion de rumeurs, par des moyens électroniques.
- L'hostilité, l'intrusion, l'humiliation ou l'exclusion, par des moyens électroniques.
- La diffusion de rumeurs ou la critique d'autrui en ligne, le fait de poster des photos désavantageuses sans permission.
- Faire des faux en ligne, y harceler verbalement et y cacher son identité.
- L'utilisation des technologies de l'information et de la communication à l'appui d'un comportement délibéré, répété et hostile, par un individu ou un groupe, avec l'intention de blesser autrui.
- L'utilisation répétée du courriel ou de la messagerie instantanée pour insulter, harceler, menacer ou envoyer des documents inappropriés, par exemple pornographiques.
- Une conduite intentionnelle dans le cyberspace comportant des menaces, du harcèlement, de l'humiliation, des insultes, ou toute autre manière de rabaisser émotionnellement par le moyen de documents, d'images manipulées ; de vidéos indiscretes ou de toute combinaison de contenu digital.
- L'envoi de messages menaçants, le fait de faire suivre des courriels ou des SMS privés sans consentement, le fait de poster une photo embarrassante sans permission, la diffusion électronique de rumeurs.

Plusieurs connotations communes se retrouvent dans les différentes définitions :

- le comportement est intentionnel, répété et agressif ;
- des technologies de l'information et de la communication sont impliquées dans ce comportement ;
- il existe une forme de déséquilibre de pouvoir entre le harceleur et sa victime, par exemple sur le plan de la familiarité avec la technologie employée, avec pour conséquence une incapacité à résister.

Les études sur le harcèlement reposent en grande partie sur les travaux de John Suler qui étudié un phénomène qu'il appelle la « désinhibition toxique » dans un article publié en 2004 et intitulé « Effet de désinhibition de la communication en ligne » Suler considère que la communication en ligne a un effet de désinhibition qui peut être soit positif, conduisant à des « actes inhabituels de gentillesse et de générosité », soit négatif, proposant la dénomination de « désinhibition toxique »

pour ce second aspect. Il identifie six facteurs qui entrent en jeu dans ce dernier :

- l'anonymat dissociatif, « tu ne me connais pas » ;
- l'invisibilité, « tu ne peux pas me voir » ;
- les réactions retardées ou asynchronicité, « à plus tard » ;
- l'introspection ou introjection solipsiste, « tout est dans ma tête » ;
- l'imagination dissociative, « ce n'est pas la vraie vie » ;
- la neutralisation ou minimisation des statuts, « nous sommes égaux ».

### Chez les jeunes

Le cyberharcèlement est une forme récente de harcèlement. Avant, la fin des cours et le soir étaient des temps permettant d'apaiser les conflits de la journée ; maintenant, avec le développement des réseaux sociaux, plus aucun temps de repos du conflit n'est permis. Le harcèlement n'est plus cantonné à la seule cour de récréation et aux moments où l'enfant est à l'école. Il est désormais possible d'atteindre une personne en permanence. L'ordinateur devient un déversoir d'insultes et de menaces diverses, ainsi qu'une arme utilisable par ceux qui ne peuvent pas se défendre physiquement ou socialement. De plus en plus d'adolescents utilisent ces interactions pour intimider et harceler les autres.

Le harcèlement scolaire est fréquemment accompagné de cyberharcèlement : en 2006, un jeune sur dix était importuné quotidiennement ou de manière très régulière par ce biais. Il existe une forte corrélation entre le harcèlement scolaire classique et le cyberharcèlement : le harcèlement classique se poursuit naturellement via les nouvelles technologies. D'après une enquête de victimisation publiée en France en octobre 2011, 9 % des élèves sont victimes de cyberharcèlement par SMS et Internet.

Les « croyances normatives approuvant le harcèlement » influent sur l'incidence du harcèlement : plus le jeune croit qu'il est facile de harceler autrui, plus il ou elle se livrera à des violences par l'intermédiaire de chats, d'interventions indésirables sur les réseaux sociaux ou de publications de vidéos humiliantes. On observe que si le jeune harceleur perçoit que sa victime est peu soutenue par ses pairs, ses attaques seront d'autant plus féroces.

En outre, la distance physique avec la victime permet une démultiplication du nombre de harceleurs, de leurs attaques et de la force (psychologique) de celles-ci.

- Il est moins important que dans les interactions réelles d'être plus fort, intelligent, ou populaire que la victime pour se joindre à une entreprise de harcèlement.
- L'agresseur ne voit pas les réactions de souffrance de sa victime, ce qui court-circuite d'occasionnels passages à la compassion et l'empathie.
- La dépersonnalisation atteint non seulement la victime, mais ses persécuteurs, qui ont tôt fait de se déresponsabiliser de leurs actes « virtuels ».
- Cette dépersonnalisation engendre une forme de paranoïa chez la victime, qui ne sait pas et ne peut savoir qui conspire dans l'anonymat des voies numériques.

Source  
France 24  
Aude Mazoue  
16 octobre 2012

## 1. Le suicide d'Amanda Todd, harcelée sur Internet, bouleverse le Canada

*Une Canadienne de 15 ans s'est suicidée le 11 octobre après avoir raconté son mal-être dans une vidéo, postée sur YouTube. Victime de harcèlement, la jeune fille ne réussissait plus à faire face aux moqueries dont elle était l'objet.*

« Je n'ai personne et j'ai besoin de quelqu'un ». Cet appel au secours a été lancé le 7 septembre par Amanda Todd, dans une vidéo postée sur YouTube. Depuis plusieurs semaines, l'adolescente de Vancouver se disait victime de harcèlement à l'école et sur Internet. Le 11 octobre dernier, la jeune fille de 15 ans a mis fin à ses jours, provoquant une vague d'émotion dans tout le pays, au point de faire naître un débat national.

Face caméra, sans un mot, l'adolescente fait défiler une à une les feuilles blanches qui retracent le cours de son histoire. Page après page, la jeune Canadienne déroule le fil de ses déceptions qui l'ont menée à la dépression, l'alcool puis la drogue.



Son mal être remonte à ses douze ans. La fillette fait alors la rencontre d'un homme par webcam interposée. Très vite, l'homme demande à la jeune fille de lui montrer ses seins. Chantage, intimidation, l'homme ne recule devant aucun moyen pour faire pression sur Amanda. Puis, son harceleur finit par diffuser les photos de la jeune fille, nue, sur les réseaux sociaux. La vie d'Amanda Todd vire alors au cauchemar.

Très vite, elle perd ses amis et sa réputation. Ses différents changements d'établissements n'y font rien. L'homme poursuit son acharnement psychologique. Il s'arrange pour la retrouver et diffuse les clichés à ses nouveaux amis et professeurs. Amanda ne sort plus de chez elle, se taillade les avant-bras et fait deux tentatives de suicide.

Au même moment, l'adolescente s'intéresse à un garçon déjà engagé dans une autre relation. Une fois de plus, Amanda est victime de moqueries. Les crises d'angoisse se font de plus en plus fréquentes. La jeune fille ne se rend plus à l'école, ne sort plus de chez elle. Chaque jour qui passe, elle s'enfonce un peu plus dans la dépression.

#### **Anonymous aurait identifié le coupable**

Bien que l'homme n'ait toujours pas été identifié, les autorités ont décidé d'ouvrir « une enquête complète » sur les circonstances entourant son suicide. « Les équipes des crimes majeurs de Coquitlam et Ridge Meadows travaillent ensemble, interrogent et passent en revue les facteurs potentiels qui ont contribué à sa mort », a déclaré le sergent Peter Thiessen de la gendarmerie royale du Canada.

Lundi 15 octobre, le collectif Anonymous a publié une vidéo dans laquelle un militant masqué dénonce celui qui aurait poussé Amanda Todd au suicide. Les pirates informatiques donnent le nom de Kody Maxson, un habitant de Vancouver de 32 ans. Ils affirment même qu'il aurait posté des photos de l'adolescente sur des sites pédophiles.

Source  
France 24  
18 octobre 2012

#### **Suicide d'Amanda Todd : les pirates d'Anonymous jouent les justiciers**

Le groupe de hackers Anonymous a dévoilé l'identité présumée du bourreau d'Amanda Todd, une Canadienne de 15 ans qui s'est suicidée après avoir été harcelée sur Internet. Mais selon plusieurs médias, les accusations des pirates seraient erronées.

L'affaire Amanda Todd n'en finit plus de rebondir au Canada. Alors que le pays est toujours sous le choc du suicide de cette jeune fille de 15 ans harcelée sur Internet, le groupe de hackers Anonymous a publié, mercredi 17 octobre, l'identité du harceleur présumé. Mais, moins de 24 heures plus tard, de sérieux doutes sont apparus.

Dès lundi, les « hacktivistes », dont la marque de fabrique est précisément la lutte contre la pédophilie sur le Web, ont posté une vidéo promettant que cette « abomination allait être punie ».

Moins de deux jours plus tard, le groupe affirmait qu'il s'agissait d'un certain Kody Maxson. Selon eux, cet habitant de Vancouver de 32 ans aurait même posté des photos de l'adolescente sur des sites pédophiles. Si l'intéressé a reconnu avoir connu Amanda, sinon avoir été son ami, selon la chaîne de télévision CTV, il a toutefois nié l'avoir harcelée. Kody Maxson aurait même dénoncé le véritable coupable à la police.

Les Anonymous ont-ils pu se tromper ? Bien que certains médias l'affirment, les pirates refusent de s'avouer vaincus. Sur la page Facebook du groupe du New Jersey, ils continuent de mettre en

doute la bonne foi de Kody Maxson, insistant, preuves à l'appui, sur ces antécédents de pédophilie et de harcèlement.

Pour l'heure, la police n'a pas encore déclaré avoir retrouvé le coupable. « L'un de nos plus gros défis aujourd'hui est la diffusion de fausses informations par des personnes qui tentent d'utiliser l'histoire d'Amanda pour faire du mal ou en tirer un bénéfice », a déclaré le sergent Peter Thiessen de la gendarmerie royale du Canada au site Ottawa Citizen.

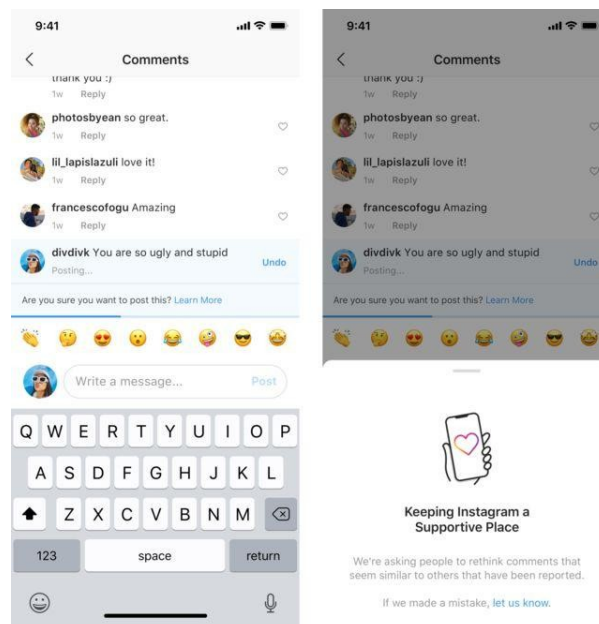
« Une enquête complète » sur les circonstances entourant le suicide d'Amanda Todd a été ouverte par les autorités canadiennes. « Les équipes des crimes de Coquitlam et Ridge Meadows travaillent ensemble, interrogent et passent en revue les facteurs potentiels qui ont contribué à sa mort », a ajouté le sergent Peter Thiessen.

Source  
lefigaro.fr  
Harold Grand  
9 juillet 2019

## 2. Instagram mise sur la pédagogie pour lutter contre le cyberharcèlement

*Le réseau social a annoncé de nouvelles fonctionnalités de modération pour lutter contre ce phénomène. Au cœur du dispositif : un logiciel d'intelligence artificielle capable de repérer les propos injurieux.*

Instagram, comme tous les réseaux sociaux, est en premier ligne dans la lutte contre le cyberharcèlement. Bénéficiant de la force de frappe et des moyens de son propriétaire Facebook, la plateforme a annoncé lundi soir mettre en place de nouvelles politiques pour lutter contre ce phénomène. Chose inédite, plutôt que de passer par le blocage pur et simple des mauvais contenus, Instagram souhaite responsabiliser ses utilisateurs en leur laissant le choix de partager ou non des publications problématiques.



Le premier outil annoncé par Instagram est un logiciel d'intelligence artificielle capable de lire les commentaires des utilisateurs et d'y repérer des insultes ou contenus offensants. Ce logiciel, baptisé « DeepText », avait à la base été développé par les ingénieurs de Facebook pour repérer les spam sur la plateforme. S'il repère un contenu offensant, Instagram prévient son auteur avec un message: « Êtes-vous sûr de vouloir poster ceci ? ».

« Cette intervention donne aux personnes l'occasion de réfléchir et d'annuler leur remarque, et cela permet au destinataire de ne pas recevoir de commentaire néfaste » a expliqué Adam Mosseri, dirigeant de l'entreprise depuis le départ de ses deux fondateurs Kevin Systrom et Mike Krieger en septembre dernier.

Instagram a annoncé un deuxième outil : « Restriction ». Il a pour objectif de réduire

automatiquement un flot de remarques négatives sur un profil visé par des tentatives de harcèlement. Un utilisateur pourra ainsi restreindre la mauvaise influence d'un de ses abonnés sans avoir à le bloquer directement. Il aura le choix : il pourra soit approuver les menaces et les laisser sur son profil, soit les supprimer ou soit les rendre invisibles pour tout le monde sauf pour le harceleur qui ne se rendra pas compte que son commentaire aura été modéré. Cette fonctionnalité a été pensée pour aider les victimes qui refusent de bloquer un harceleur par crainte de représailles.

### Place forte du harcèlement en ligne

La plateforme, qui a dépassé le milliard d'utilisateurs mensuels actifs l'année dernière, est souvent accusée d'être une place forte du harcèlement en ligne, notamment chez les jeunes. 41 % des utilisateurs d'Instagram ont entre 16 et 24 ans selon Global Web Index. « Le cyberharcèlement est devenu pour Instagram l'équivalent des fake news sur Facebook ou du troll sur Twitter : une mauvaise pratique que les utilisateurs tolèrent pour continuer d'utiliser les réseaux sociaux où toutes leurs connaissances sont inscrites, note le *Time* dans un article sur les nouvelles politiques du réseau social. Le journal américain affirme que la moitié des adolescents inscrits sur Instagram ont déjà été harcelés, sans donner de tranches d'âge précises. Des chercheurs se sont aussi intéressés de près au phénomène. Sheri Bauman, professeur à l'Université d'Arizona spécialisé dans le cyberharcèlement qualifie Instagram de « guichet pour harceleur » parce que tout ce dont ils ont besoin y est présent : une audience, la possibilité de créer un faux profil et la pension du réseau à mettre l'accent sur l'apparence.

De manière plus générale, le cyberharcèlement est un sujet que les plateformes ont encore du mal à traiter de front. Les technologies d'intelligence artificielle qu'elles utilisent pour modérer les contenus peinent à saisir le contexte ou l'ironie d'une discussion et donc à y déceler de potentiels messages de haine. Elles sont plus efficaces pour modérer des contenus pédopornographiques ou terroristes notamment grâce à des dispositifs de « tatouages numériques ». En France, la majorité présidentielle a décidé de s'attaquer au problème. La députée LREM de Paris Laetitia Avia a présenté sa « loi contre la haine en ligne » début juillet. Elle vise à responsabiliser les plateformes et moteurs de recherche (Facebook, Twitter, Google...) en les forçant à modérer plus rapidement les contenus haineux en ligne. Les députés doivent adopter le texte ce mardi.

Source  
Slate.fr  
Robin Tutenges  
14 mars 2021

## 3. Une mère utilise le deepfake pour discréditer des pom-pom girls rivales de sa fille

Les dangers des deepfakes sont innombrables et leur utilisation semble chaque jour de plus en plus accessible. Preuve en est cette histoire qui nous vient de Pennsylvanie, aux États-Unis, où une mère a utilisé cette technique d'intelligence artificielle, qui permet de remplacer un visage par un autre dans une vidéo, pour nuire à un groupe de jeunes pom-pom girls rivales de sa fille.

En juillet 2020, trois jeunes filles du comté de Bucks ont commencé à recevoir des photos et des vidéos d'elles les représentant en train de se déshabiller, de boire et de fumer, mais également des encouragements anonymes à se suicider. Leurs entraîneurs de cheerleading (les jeunes filles sont pom-pom girls) ont également reçu les mêmes contenus obscènes. Les parents ont finalement alerté la police et une enquête a été ouverte.

En remontant à la source des vidéos, les enquêteur·trices ont débusqué la coupable: il s'agissait d'une Américaine de 50 ans, mère d'une pom-pom girl visiblement en concurrence avec les trois jeunes victimes. En utilisant des photos prises sur les réseaux sociaux, la coupable avait pour objectif de créer des contenus compromettants pour les rivales de sa fille grâce au deepfake, qui permet de faire en image n'importe quoi à n'importe qui. Si la mère a été accusée, entre autres, de cyberharcèlement d'enfants, sa fille est pour l'instant mise hors de cause.

### Un algorithme pour les détecter

Les deepfakes inquiètent parce qu'ils peuvent facilement tromper celui ou celle qui visionne les vidéos truquées. Si certains de ces montages sont explicitement présentés comme tels, comme dans une vidéo du Youtubeur French Faker montrant Emmanuel Macron évoquant l'utilisation de la force nucléaire, d'autres sont beaucoup plus sournoises et ne se présentent pas comme étant fausses.

Heureusement, il existe aujourd'hui des outils pour débusquer les deepfakes. Récemment, des informaticien·nes de l'Université de Buffalo ont notamment développé un algorithme qui met en évidence les faux visages dans ces vidéos en regardant leurs yeux, rapporte Futurism.

L'intelligence artificielle utilisée pour les deepfakes serait en effet totalement médiocre pour recréer des réflexions oculaires justes et précises. Un point faible qui n'a pas échappé aux informaticien·nes. En se concentrant sur cette faille, leur algorithme arrive ainsi à identifier avec une efficacité de 94 % les fausses images.

Source  
*The Conversation*  
Benoît Gérard et  
Jòan Gondolo  
15 octobre 2019

#### 4. Twitter ou comment discipliner les individus : retour sur l'affaire Bernardo Silva

11 heures, le 2 octobre 2019, la sentence tombe pour Bernardo Silva, joueur de Manchester City. Le communiqué de la Fédération anglaise de football (FA) indique que le joueur portugais est accusé d'inconduite pour avoir enfreint la règle E3 de la loi fédérale.

On lui reproche d'avoir eu une attitude insultante et/ou inappropriée et/ou jetant le discrédit sur le jeu, violation aggravée par la mention d'une race et/ou une couleur de peau et/ou une origine ethnique. Le milieu de terrain des Citizens a jusqu'au 21 octobre 2019 pour défendre son acte.

De quoi s'agit-il ? Le 22 septembre 2019, Bernardo Silva s'est fendu d'un tweet dans lequel il compare une photo de son coéquipier Benjamin Mendy enfant à la mascotte de la marque de friandises espagnole Conguitos. Suite à l'indignation de plusieurs twittos, Bernardo décide de supprimer son tweet et d'en publier un autre dans lequel, consterné, il déplore l'impossibilité de plaisanter avec son ami. Trop tard. La polémique éclate.



L'affaire naît sur Twitter. Néanmoins, le réseau à l'oiseau bleu n'en est pas que le support. Il est également et surtout l'outil par lequel la « blague » de Bernardo Silva se transforme en un comportement insultant vis-à-vis des personnes de couleur noire, susceptible d'être sanctionné tant par le réseau qu'en dehors de celui-ci. Comment ce réseau permet-il alors l'émergence d'un tel processus disciplinaire ?

Les mécanismes à l'œuvre dans ce processus rappellent les instruments disciplinaires identifiés par Michel Foucault, dans *Surveiller et Punir. Naissance de la prison* (1975). À cet égard, l'affaire Bernardo Silva peut être analysée à partir des trois mécanismes suivants : la visibilité, l'archivage et la sanction. Trois éléments que les réseaux sociaux transforment profondément.

##### Une prise de parole sous surveillance

L'exercice de la discipline suppose une visibilité. En effet, pour être en mesure de discipliner autrui, il faut voir, et avoir connaissance de ses comportements.

Sur ce point, le milieu de terrain portugais s'est lui-même considérablement exposé au risque de déclencher un processus disciplinaire à son encontre. Traditionnellement sous le feu des projecteurs à l'intérieur du rectangle vert, les footballeurs sont désormais observés dans un cadre bien plus large, l'usage des réseaux sociaux étant propice à l'attention constante et à la dissection de la moindre information.

Dans l'audience, des twittos se sont rapidement indignés du caractère raciste du tweet. Selon ces

personnes, le personnage de la marque Conguitos porterait des stéréotypes racistes. Suite à la suppression du tweet, les utilisateurs ont continué à diffuser des captures d'écran de ce dernier, et cela afin de maintenir la visibilité du tweet sur le réseau social. Alertée par cette visibilité, l'association de lutte contre la discrimination dans le football, Kick It Out, se déclare, le 23 septembre, « être extrêmement déçue de voir le tweet posté par Bernardo Silva », et invite la FA à prendre des mesures à l'encontre de Bernardo Silva.

### **Garder une trace pour discipliner les individus**

Les dispositifs disciplinaires établissent une visibilité archivée sur les individus. Ainsi, pour pouvoir « dresser » autrui, il faut garder une trace, établir une archive ténue et minutieuse de ses comportements. À cet égard, les captures d'écran du tweet de Bernardo Silva, évoquées précédemment, constituent une belle illustration d'un tel archivage.

Twitter participe ainsi à la transformation de la notion de mémoire, rendant progressivement inoubliable la moindre prise de parole publique. Les utilisateurs indignés conservent ici une preuve du tweet, pour éviter que l'acte potentiellement insultant ne tombe dans l'oubli.

L'utilisation de Twitter peut également permettre de « ressortir » de vieilles archives. En effet, suite à la polémique, des twittos ont exhumé une vidéo postée par le joueur lors de l'avant-saison 2018/2019 dans laquelle il disait que Benjamin Mendy, encore lui, était nu, alors qu'il était en réalité habillé avec des vêtements noirs.

À la suite de la polémique, la FA a indiqué qu'elle allait étudier tout l'historique des réseaux sociaux de Bernardo Silva. Dès lors, le joueur de Manchester City n'a plus à se défendre par rapport à un tweet spécifique, mais par rapport à l'ensemble de ses actes archivés sur les réseaux. La transformation de la notion de mémoire implique alors une modification de la notion d'identité puisque l'intemporalité de l'information permet sa réutilisation constante, peu important sa potentielle perte de pertinence.

Pour John Locke l'identité est façonnée par la continuité de la personne. Aujourd'hui, la conservation d'informations relatives à un individu implique dès lors qu'il soit toujours perçu de la même manière. Bill Gates précisait ainsi qu'historiquement implicite, la notion de vie privée – impliquée ici par la possibilité de se voir à tout moment opposer une information relative à soi – disparaît sous la puissance de la mémoire informatique.

### **De la sanction sociale à la sanction judiciaire**

Enfin, le pouvoir disciplinaire induit une sanction. Ainsi, un système disciplinaire fonctionne comme un petit mécanisme pénal, qui a pour fonction de normaliser les comportements. Par leur indignation, les utilisateurs du réseau indiquent alors que Bernardo ne se comporte pas de la manière qui serait attendue de sa personne (en tant qu'être humain, et en tant que personnalité). Une première sanction, sociale, tombe : son comportement est stigmatisé et jugé anormal.

Pour « rentrer dans le rang », le joueur portugais normalise ensuite son comportement : il supprime son tweet et cherche à justifier son écart de conduite. À cet égard, le réseau social, à lui seul, est susceptible de fabriquer des sanctions sociales, induisant une normalisation comportementale.

Le réseau endosse ainsi, par l'intermédiaire des utilisateurs, le rôle du parquet, chassant les comportements déviants au nom de la société. Cette quasi-ubiquité a néanmoins cela de différent (gênant ?) qu'elle traque une étendue d'actes plus large, par le biais d'individus dont les sensibilités divergent entre groupes sociaux et face à la loi.

Mais, son influence va au-delà : le rôle de Twitter dans le système de justice et son influence sur les magistrats sont interrogés. Ce point avait d'ailleurs déjà intéressé le Royaume-Uni au début de la décennie lors de l'autorisation de l'utilisation du réseau, par les juges, pour la publication d'informations relatives à des procès en cours.

La visibilité et la caisse de résonance médiatiques sont telles que les instances compétentes, ici la FA, n'ont d'autre choix que de s'emparer du dossier. Pour Bernardo, à la stigmatisation sociale s'ajoute alors la procédure disciplinaire classique de la FA.

### **La FA a-t-elle cédé à la pression populaire ?**

Si une décision rendue par l'organe compétent permet une lecture plus claire du caractère répréhensible des actes, sa simple saisine semble déjà regrettable.

En se saisissant après la tempête médiatique, la FA pourrait donner l'impression d'avoir mis le doigt dans l'engrenage de la pression populaire qui l'obligerait à se saisir à chaque expression de

mécontentement de masse, art dans lequel Twitter n'a que peu d'égaux. Le réseau semble ainsi avoir développé une fonctionnalité disciplinaire, exacerbant la surveillance des personnes médiatisées, créant une mémoire intemporelle à leur sujet et permettant une sanction interne au réseau dont la résonance agit jusqu'à l'extérieur.

Selon la loi fédérale, l'inconduite de Bernardo Silva pourrait lui valoir une suspension de six matchs, transformant la mise au ban figurative en une mise en tribune bien réelle. La réponse de la FA est attendue au cours du mois de novembre.

Source  
*The Conversation*  
Béregère Stassin  
14 décembre 2021

## 5. « Revenge porn », comptes « fisha » : les ados face aux nouvelles cyberviolences

En mars 2020 est née l'association Stop Fisha, afin de venir en aide aux victimes de pornodivulgateur. Une pratique qui consiste à « divulguer, afin de nuire à un tiers et sans son consentement, un enregistrement ou tout autre document à caractère sexuel le concernant, que celui-ci ait été ou non réalisé avec son accord ».

Si le fait de réaliser des images de manière consentie peut relever d'un jeu de séduction auquel on se livre dans le cadre d'une relation de confiance, les diffuser sans le consentement de la personne représentée constitue une cyberviolence. Bien qu'elle ne soit pas juridiquement considérée comme telle, la pornodivulgateur est une violence sexiste et sexuelle qui peut toucher des hommes, mais cible principalement des jeunes filles et des femmes.

Dans le cadre d'une étude exploratoire menée dans quatre lycées du Grand Est entre 2018 et 2020, 18 élèves (7 garçons et 11 filles) ont été interrogés sur leur expérience du harcèlement scolaire et de la cyberviolence. Les résultats montrent que la pornodivulgateur y occupe une place importante.

### Différentes formes

Le « revenge porn » (en français : pornovengeance) est l'une des premières formes de pornodivulgateur à émerger au début des années 2000, avec le site américain MyEx.com dédié à la publication de photos ou vidéos intimes de femmes par leur ex-partenaire venant publiquement détruire leur réputation (leurs noms et coordonnées étaient explicitement mentionnés) à des fins de vengeance, à la suite d'une rupture sentimentale ou une infidélité mal vécue.

D'autres formes ont ensuite été identifiées :

- l'envoi de contenus à caractère sexuel qui choquent la personne qui les reçoit ;
- le chantage à la webcam consistant à extorquer des faveurs sexuelles (« sextorsion ») ou de l'argent en menaçant une personne de diffuser ses contenus intimes (réalisés de manière consentie ou piratés) ;
- la création de comptes « fisha » (en verlan : afficher) dédiés à la publication de photos intimes représentant des filles, avec mention de leur identité ;
- la publication de photos volées, prises sous la jupe de femmes (« upskirting »).

En 2017, une enquête européenne chiffrait à 6 % la proportion d'adolescentes et adolescents ayant été victimes de pornodivulgateur, et à 51 % le nombre de témoins. Parmi les 18 élèves que nous avons rencontrés, 2 filles en ont été victimes, 14 (dont les 2 filles) ont déclaré en avoir été témoins et 4 n'ont jamais expérimenté aucune forme de cyberviolence. Cette forme d'agression leur vient spontanément à l'esprit quand on les interroge sur leur expérience de la cyberviolence :

« Le revenge porn, c'est une réalité, il y a eu un cas dans ma classe. Il y a un garçon qui a publié des photos de son ex. Et ça a fait le tour de la classe, mais ça a aussi fait le tour de la ville. »  
(Baptiste)

Quand une jeune fille est victime de pornodivulgateur, il n'est pas rare qu'elle subisse une campagne de déconsidération orchestrée par ses camarades l'accusant d'être responsable de ce qui lui arrive (« il ne fallait pas poser nue »), voire par ses amies qui se désolidarisent pour ne pas entacher leur réputation (« il ne faut pas être l'amie d'une fille facile »).

Des élèves ont aussi reporté des faits d'« upskirting » et mentionné des « dossiers » prêts à être partagés :

« L'année dernière, il y a un élève qui a pris une photo de notre prof par en dessous, parce qu'elle avait une jupe. Et elle a pas mal circulé avant d'être supprimée. » (Louane)

« Il y a un garçon qui a dans son portable un dossier avec plein de photos de filles du lycée un peu dénudées et, pendant une soirée, il a montré une vidéo d'une fille... » (Jérôme)

### Une pratique à risque

Si le selfie intime peut être considéré comme un élément de langage amoureux visant à manifester son désir pour un garçon ou pour une fille, il est clairement identifié comme une pratique à risque :

« Il ne faut pas le faire, ça peut avoir des conséquences. C'est prendre un risque. » (Julia)

Pour Léo, les garçons qui font ça « veulent se faire passer pour des malins, pour des bonshommes ». Emma a une autre explication :

« Ils se croient supérieurs et dès qu'une fille leur refuse, ça y est, c'est la fin du monde. Limite, on n'a pas le droit de leur refuser quelque chose. »

Pour Clara, seuls les garçons s'adonneraient à la diffusion non consentie d'images intimes :

« Nous, les filles, on ne fait pas ça. Il y a des garçons qui envoient des photos aux filles, mais ce n'est pas pour ça qu'elles les publient. »

Louane n'a pas la même vision des choses et souligne l'importance de ne pas faire de généralité :

« Parce qu'il y a beaucoup de garçons qui ne le feront pas et que ça existe aussi l'inverse, des filles qui publient des photos de garçons, mais on en parle moins, parce que c'est moins sensationnel. »

Cette pornodivulgaration reconfigure d'une certaine manière les relations entre les filles et les garçons. Elle façonne les représentations que certaines filles peuvent avoir des garçons (« traîtres », « frustrés ») et que certains garçons peuvent avoir des filles : « il ne faut pas sortir avec une fille qui a été victime de pornodivulgaration, car elle a mauvaise réputation » ; « à cause de la pornodivulgaration, les filles ne font plus confiance aux garçons ».

Léo a cherché à venir en aide à une fille de sa classe dont les photos ont été publiées, mais s'est rapidement senti impuissant :

« Elle a essayé de se suicider. [...] Je me voyais pas la laisser toute seule avec ça, je ne le supportais pas [...] Franchement, il y a pas beaucoup de possibilités à part supprimer les images, mais ça reste ancré. À part la soutenir, parler à sa famille pour qu'ils la comprennent. Franchement, je sais pas quoi faire. »

Ces violences ont de terribles conséquences pour les victimes mais ont également un impact sur les témoins qui sont souvent impuissants face à la viralité avec laquelle les contenus se propagent et qui, affectés par la situation, deviennent des victimes collatérales :

« Quand on voit des personnes qu'on connaît ou même qu'on connaît pas, et que du jour au lendemain ça va pas, ça fait mal. » (Arisa)

### Prises de conscience

Cette étude réaffirme le poids des stéréotypes de genre dans la cyberviolence entre pairs et met aussi en exergue le fait que des stéréotypes âgistes et certains discours sociaux entourant les sociabilités et pratiques numériques adolescentes imprègnent les esprits :

« Quand on raconte à nos parents ce qui se passe, ils nous disent que pour eux c'était pas comme

ça, qu'ils étaient pas méchants comme ça, que c'était pas la même mentalité. » (Paula)

« Le problème, c'est que les jeunes de maintenant, ils n'ont pas peur facilement. Faut vraiment les impressionner pour qu'il y ait un impact. Alors toutes les personnes qui viennent au lycée pour parler, ou pour parler des problèmes qu'elles ont eus, c'est pas forcément des choses qui vont aider. » (Baptiste)

Pour lutter contre ces violences, Emma, qui a reçu des photos choquantes au collège, et Audrey, qui a été victime d'homophobie, se sont engagées dans le dispositif « Ambassadeurs contre le harcèlement scolaire », une façon d'aider les autres tout en réparant le tort qu'on leur a fait :

« Je veux devenir ambassadrice pour montrer que les garçons ne sont pas supérieurs et que les filles ne sont pas inférieures. Je veux défendre les gens. » (Emma)

« Je veux aider les gens à ouvrir les yeux, à comprendre à quel point ça peut faire mal. Et moi, j'ai été harcelée au collège par rapport à mon orientation sexuelle. Donc je me bats contre l'homophobie, mais pas que, je me bats contre tout type de harcèlement. » (Audrey)

Le discours adolescent oscille entre fatalisme et révolte, résignation et envie de faire changer les choses. Certes, la lutte contre la pornodivulgaration passe nécessairement par un renforcement des compétences psychosociales des élèves, par l'éducation à l'esprit critique et à la sexualité afin de leur apprendre à identifier les stéréotypes de genre, à dépasser les préjugés sexistes et à publier de l'information de manière sûre et responsable. Mais une autre clé peut résider dans les dispositifs qui les placent au cœur de la prévention.

Bien que des études pointent les limites auxquelles se trouve confronté l'« engagement lycéen », ce dernier est somme toute envisagé comme un moyen efficace de ne pas rester passif face à la violence subie en tant que victime ou témoin.

Enfin, les victimes ou leurs parents peuvent à tout moment se rapprocher d'associations comme E-enfance qui offrent un accompagnement, notamment lors d'un dépôt de plainte. La pornodivulgaration est en effet un délit passible de deux ans d'emprisonnement et de 60 000 euros d'amende et le fait de participer à la diffusion des contenus, ne serait-ce que par un simple « like », constitue un acte de harcèlement de meute, passible de trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.